



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Jonathan MANSOT

Secrétaire départemental de la CFDT SDIS33

56 cours du Maréchal Juin

Entrée 2 - Appartement 28

33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 10 juillet 2019

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2019-75496

Monsieur le Secrétaire,

Je reviens vers vous suite à votre courrier du 29 mai 2019, relatif aux difficultés rencontrées lors de l'utilisation des équipements radios dans les centres de secours du département.

Suite à l'arrêt de la production et de la maintenance par le constructeur des émetteurs-récepteurs portatifs (ERP) Antares de type P2G, il a été décidé de procéder à leur remplacement par un nouveau modèle d'ERP dénommé TPH900.

Ainsi, depuis 2018, un plan de renouvellement progressif de notre parc a été initié.

A cette occasion, une partie des ERP de type P2G récupérés et jugés en bon état de fonctionnement ont été redistribués sur les territoires dont le parc n'avait pas encore été renouvelé, afin d'augmenter le nombre de postes mis à disposition des unités opérationnelles. Simultanément, dans le but de fiabiliser nos interventions, les Boîtiers Individuels de Véhicules (BIV) sont remplacés par des ERP mobiles.

Enfin, pour ce qui concerne les autres équipements récupérés, ceux-ci ont été mis en réserve de manière à pouvoir faire face à d'éventuels besoins de substitution.

A l'usage des TPH900, il est apparu que des dysfonctionnements, consistant en des arrêts intempestifs de certains appareils, se produisaient de manière aléatoires

En réaction à la situation, un message de commandement a été diffusé et confirmé par la note DIR/2019-001 du 22 mars 2019, dont vous avez nécessairement eu connaissance.

Ainsi l'ensemble des P2G disponibles en réserve ont été remis en service et des consignes claires ont été formulées sur la gestion des situations venant à se présenter.

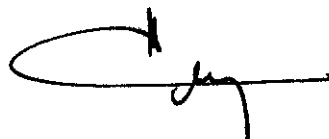
En parallèle, notre fournisseur nous a indiqué que le problème était en cours de diagnostic chez le fabriquant et que, dès que possible, les modalités de correction nous

seraient communiquées. A ce jour, le fabricant et le Ministère de l'Intérieur sont en cours de validation des correctifs à apporter.

Soyez assuré que dès qu'une solution corrective sera connue et éprouvée, le nécessaire sera fait pour que l'ensemble du parc détenu par le SDIS 33 soit mis à niveau dans les délais les meilleurs. D'ici là, les dispositions de la note du 22 mars 2019 continueront à s'appliquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

**Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES**